



Direction Recherche Innovation Valorisation

Affaire suivie par : Véronique BOUDAUD

Tél : 04 76 63 59 26

Mél. : vpcr-office@univ-grenoble-alpes.fr

**Extrait des délibérations
de la Commission recherche du Conseil académique de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 10 décembre 2020**

N°115 CR 10.12.2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre à quatorze heures trente, la commission de la recherche du conseil académique de l'Université Grenoble Alpes (UGA) était rassemblée en distanciel, dans la salle virtuelle ZOOM, en séance plénière, après convocation légale, sous la présidence de Caroline Bertonèche, Présidente du CAC.

Point à l'ordre du jour : Avis sur la demande de réinscription en thèse du.de la doctorant.e E

Présidente de séance : Caroline BERTONÈCHE

Membres présents : Laurent BEGUE-SHANKLAND, Radu BURLACU, Thierry FORVEILLE, Diane GODIN-RIBUOT, Marie-Bernadette LEPETIT, Pascal PERRIER, Pierre RAY, Jean-Luc REBOUD, Serge SLAMA, Pierre CAVAILLES, Alan CHAUVIN, Eve DE ROSNY, Gilles DEBIZET, Cyriac GUILLAUMIN, Pierre HILY-BLANT, Sabine LAVOREL, Catriona MACLEAN, Corinne RAVELET, David RIASSETTO, Stéphane SADOUX, Didier SCHWAB, Julie SORBA, François-Xavier MEVEL, Benoît REY, Natacha SEIGNEURET, Clémence DUPUIS, Vincent FAGNON, Auguste OLIVRY, Christophe PONCET, Frédéric CHANDEZON.

Membres représentés : Sandrine MATHY (procuration à Laurent BEGUE-SHANKLAND, Caroline ROSSI (procuration à Pascal PERRIER), Christine VERDIER (procuration à Radu BURLACU), Yves WOUTERS (procuration à Jean-Luc REBOUD), Béatrice BUCCIO (procuration à Julie SORBA), Oriane SULPICE (procuration à Christophe PONCET), Helmut SCHOBER (procuration à Marie-Bernadette LEPETIT).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Considérant que selon l'article 11 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,
« L'inscription est renouvelée au début de chaque année universitaire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et, à partir de la troisième inscription, du comité de suivi individuel du doctorant. En cas de non-renouvellement envisagé, après avis du directeur de thèse, l'avis motivé est notifié au doctorant par le directeur de l'école doctorale. Un deuxième avis peut être demandé par le doctorant auprès de la commission recherche du conseil académique ou de l'instance qui en tient lieu, dans l'établissement concerné. La décision de non-renouvellement est prise par le chef d'établissement, qui notifie celle-ci au doctorant. »

Considérant, l'avis défavorable du CSI du 5 juin 2020 pour une réinscription en 3^{ème} année de thèse,

Considérant, la notification d'avis négatif de l'école doctorale du 23 septembre 2020 concernant la ré-inscription en thèse, se fondant sur les avis défavorables du directeur de thèse et co-encadrant du 14 septembre 2020, et de l'avis défavorable de la direction du laboratoire d'accueil du 21 septembre 2020,

Considérant, la demande de poursuite de thèse – courrier du.de la doctorant.e du 21 octobre 2020, et de deuxième avis auprès de la commission recherche du conseil académique.

La commission de la recherche du conseil académique de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 10 décembre 2020 est invitée à donner un second avis à la demande de réinscription en thèse du.de la doctorant.e E.

Le vote anonyme est opéré à l'issue des délibérations des membres de la commission dans la salle virtuelle ZOOM.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice	47
Membres présents	31
Membres représentés	7
Nombre de votants	38
Voix favorables	19
Voix défavorables	11
Abstentions	8

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche donne un avis favorable à la demande de réinscription en thèse du.de la doctorant.e E.

Fait à St Martin d'Hères, le 11 décembre 2020

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président recherche



Pour le Président et par délégation
Le Vice-président Recherche

Hervé Courtois **Hervé COURTOIS**

